

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE
Séance du 21 septembre 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

L'an deux mil vingt et un, et le vingt et un septembre à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS. Michel GONNET. Roland JACOB. Sylvie MATHON. Elodie LEFEBVRE. Philippe SIONNET ;

Secrétaire de séance : Sylvie MATHON

Date de la convocation
9 septembre 2021

*

Monsieur le Président expose :

Monsieur le Président expose qu'à compter de la saison 2021/2022, les ventes internet des Pass nordiques seront gérées directement par les gestionnaire et ne transiteront plus par NORDIC ALPES DU SUD.

Il présente la proposition de contrat de DAG SYTEM (annexé à la présente délibération) et demande l'autorisation de signer la contrat.

Date d'affichage
9 septembre 2021

Objet de la Délibération

CONTRAT VENTES INTERNET DAG SYSTEM

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Donnent leur accord pour le contrat proposé
- Autorise le Président à signer le dit contrat

N°51.2021

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Le Président,
Olivier FONS



Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR PREFECTURE
005-240500264-20210921-51_2021-DE Regu le 30/09/2021